

Séance du 11 novembre 1962.

Le onze novembre mil neuf cent soixante deux, le Conseil Municipal s'est réuni à ~~vingt-huit~~ huit heures au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, Maire.

Présents: M^r Allary, Ferret, Viollet, Phélypeau, Magrière.

Borderon, de Lurey, Desnouailles.

absents: M^r Faure, Chauzier.

Bureau d'aide Sociale:

Présents: M^r Faure A. Durouet, Grallier.

Indemnité au Conducteur de Chantier des Ports et Chantiers.

Le Président donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté interministériel du 7 janvier 1950 (Recueil des actes administratifs de la Préfecture n° 25, du 23 juillet 1950) fixant les conditions dans lesquelles des indemnités peuvent être allouées par les communes aux Conducteurs de Chantier des Ports et Chantiers, en rémunération, du concours prêté par ces agents pour la surveillance, l'entretien, la réparation des voies communales, aussi qu'à l'exécution, et au contrôle de divers autres travaux communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le Conducteur de Chantier, Monsieur Guerry, assure la surveillance de tous les travaux communaux,

Décide de lui attribuer une indemnité nette et forfaitaire de 120 nouveaux francs pour l'année 1962.

Cette indemnité sera prélevée sur le Budget communal. Monsieur le Président expose que, vu les besoins de déplacements occasionné par les travaux exceptionnels d'entretien de la voirie, il y avait lieu d'allouer à Monsieur Guerry C.T.P.E. à Eymouthier, une indemnité de frais de déplacements pour l'année 1962 à prélever sur le Budget.

Cette indemnité sera calculée pour chaque vacances au taux fixé pour les agents de l'Etat et versée sur présentation d'un état détaillé transmis à l'approbation du Maire, ce qui est accepté à l'unanimité.

Caisse Départementale Scolaire (Loi Baraudo)

Le montant de l'allocation Baraudo pour l'année scolaire 1961-1962, est de de NF 1708, 20. Le maire propose, en accord avec les Maîtres, le programme ci-dessous :

Aménagement construction cantine :	663, 34
Appareil projection avec écran et diapositives :	700, 00
Disques d'enseignement :	110, 00
Livres bibliothèque :	200, 00
Matiériel divers pour petits :	14, 96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce programme.

Chemin de la Mouline à la Rue :

Il y aurait lieu de faire le chemin en ligne droite dans la propriété.
Franchiture de bacs.

Il semble plus équitable que les bacs soient payés par les propriétaires qui en détiennent plutôt que par la commune.

Subvention à la Fédération des œuvres laïques.

Il est demandé une subvention de NF 0,10 par habitant, soit au total NF 24,20. que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
Indemnité de gestion au Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal accepte le nouveau taux de l'indemnité de gestion au Receveur Municipal, soit 48 nouveaux francs à partir du 1. 1. 1962. Elle sera répartie ainsi :

du 1. 1. 1962 au 30. 4. 1962 : 4^e Londeix
 du 1. 5. 1962 au 31. 8. 1962 : 4^e Dupuis
 du 1. 9. 1962 au 31. 12. 1962 : 4^e Chauillier.

Révision listes électorales politiques 1963.

Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales en 1963 :

4^e Ferret, Phélypeau, Gralbouc.

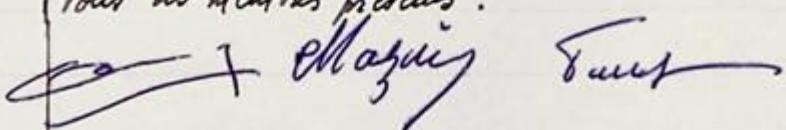
Aide Sociale.

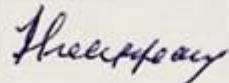
M^e Gerbaud demande à bénéficier de l'aide Sociale pour une tierce personne. En effet, M^e Gerbaud étant aveugle, il lui faut l'aide constante de sa fille. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette demande.

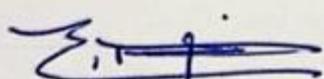
M^e Rouehou Camille, dont le fils Marcel est appeler sous les drapeaux, demande à bénéficier de l'allocation militaire. Le Conseil Municipal accepte sa demande.

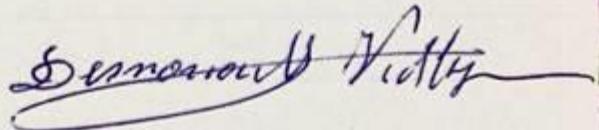
M^e Vigne Maudou demande le bénéfice de la Carte Sociale des Economiquement Faibles. Le Conseil Municipal accepte aussi cette demande.

Fait et délibéré en mairie les jours 14 et 15 octobre 1962. Ont signé tous les membres présents.

 Georges Magain

 Théophile Phélypeau

 Etienne

 Desnoyer & Vilotte